



Architecture du financement climatique mondial

Charlene Watson, ODI, et Liane Schalatek, HBS

Fondamentaux
du financement
climatique **2**

FÉVRIER 2020

Le financement climatique reste indispensable à la réalisation d'un développement résilient au changement climatique à faible teneur en carbone. L'architecture du financement climatique mondial est complexe et ne cesse de se transformer. Les fonds sont déboursés via des filières multilatérales (à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la CCNUCC et de l'Accord de Paris) et de plus en plus souvent via des filières bilatérales, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux. Le suivi de ces flux est difficile en l'absence d'une définition acceptée de ce que recouvre le « financement climat » ou des règles comptables uniformes. La vaste gamme de mécanismes de financement climat met à rude épreuve la mise en cohérence des financements. Mais des efforts visant à accroître l'inclusion et la complémentarité ainsi qu'à simplifier l'accès se poursuivent.

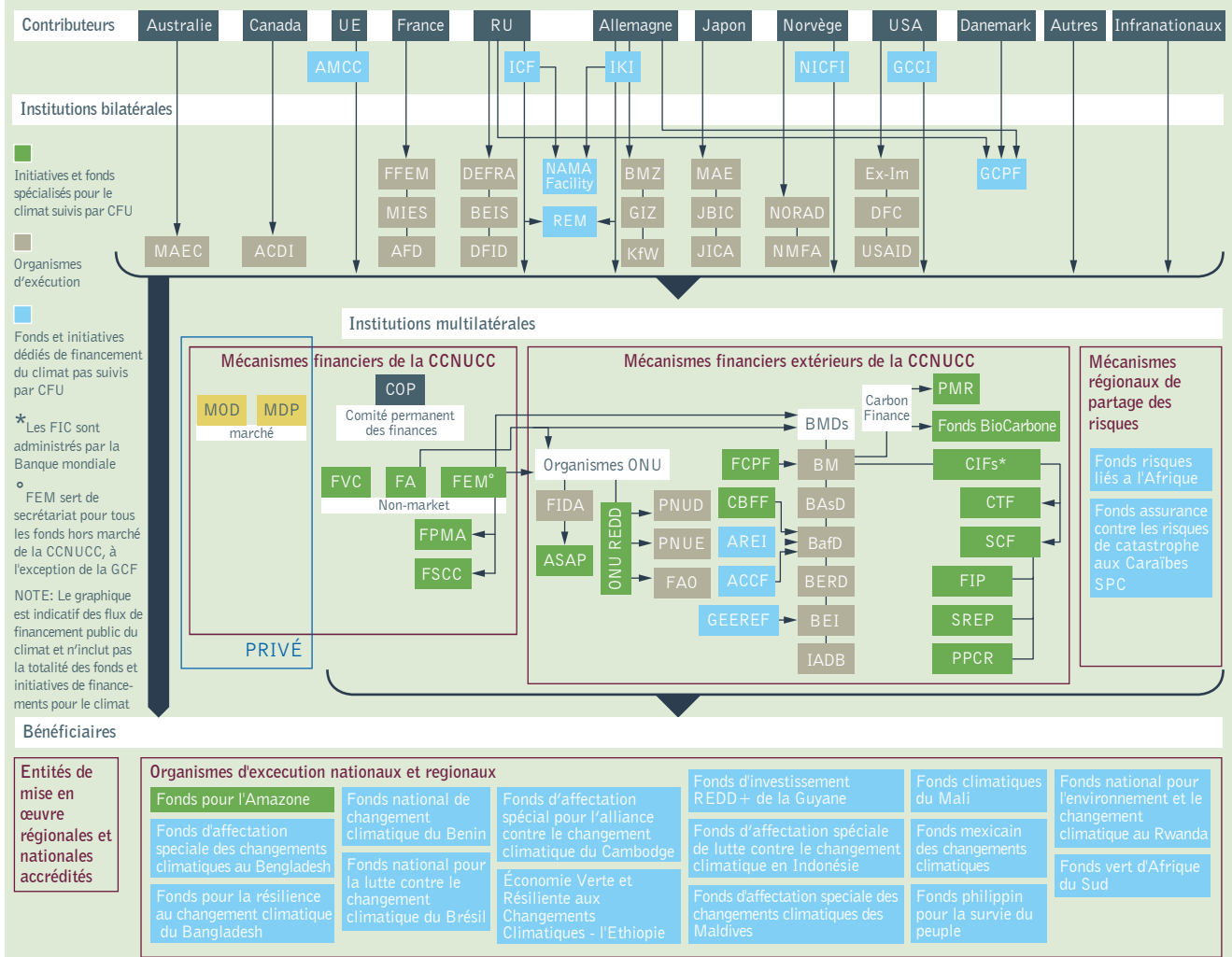
Financements climatiques

Les financements climats désignent les ressources financières mobilisées pour financer des actions dans l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Cette définition recouvre également les engagements en matière de financements publics pris par les pays développés dans le cadre de la CCNUCC bien qu'une définition du terme de « financement climatique » reste à être agréé internationalement. Dans l'Accord de Copenhague de 2009, confirmé également lors de la décision de Cancún et de la plateforme de Durban, les pays développés se sont engagés à verser 30 milliards US\$ entre 2010 et 2012. Tandis que les pays contributeurs à la fin de la période de démarrage rapide de financement ont déclaré avoir dépassé cet objectif (Nakhooda, Fransen et coll., 2013), l'Accord de Paris de 2015 a rappelé que les pays développés devraient prendre les devants dans la mobilisation du financement climatique « provenant d'un large éventail de sources, d'instruments et de filières » vers une « progression par rapport aux efforts antérieurs, » avec la décision de la COP d'accompagnement en acceptant de fixer un nouvel objectif collectif d'ici 2025 avec un plancher de 100 milliards US\$ promis à Copenhague à atteindre chaque année d'ici 2020. De nombreux pays ont souligné la nécessité d'un renforcement du soutien international pour la mise en œuvre de leurs Plans nationaux d'adaptation (PAN), ainsi qu'un accroissement des ambitions pour les Contributions prévues au niveau national (INDC) (Hedger et Nakhooda, 2015). Assurer que les financements et les investissements sont disponibles pour réaliser ces objectifs sera l'objectif principal pour aller de l'avant (Bird, 2017). Les pays en développement ont également souligné l'importance des financements pour remédier aux pertes et dommages dus au changement climatique ayant déjà eu lieu dans leur pays (Richards and Schalatek, 2017).

Une étude commandée par les gouvernements français et péruviens en leur qualité de présidents de la COP 21 et 20, a conclu respectivement que 62 milliards US\$ de sources publiques et privées ont été dirigés vers des pays en développement en provenance des pays développés en 2014 (OCDE, 2015). Une mise à jour plus récente de l'OCDE de 2019 évalue à 71 milliards US\$ les financements publics et privés pour le climat fournis et mobilisés des pays développés aux pays en développement (OCDE, 2019). Il convient de noter qu'il s'agit principalement d'investissements du secteur privé et qu'il est difficile de comptabiliser la part des financements publics réellement additionnelle (c'est-à-dire combien cela représente exactement un effort supérieur aux engagements de financement du développement existants). La Note CFF 1 détaille le principe de l'additionnalité des financements. La deuxième Évaluation biennale et aperçu des flux financiers climatiques de la CCNUCC, publiée en novembre 2016, a enregistré un flux de 41 milliards US\$ de financements publics internationaux vers les pays en développement en 2013-2014. En 2018, la troisième Évaluation biennale a révélé que ce montant avait atteint 56 milliards US\$ par an pour la période 2015-2016 (CCNUCC, 2018). Ces chiffres restent cependant relativement faibles par rapport aux estimations mondiales du financement climatique, compte tenu de tous les pays et des financements privés et publics, de 579 milliards US\$ par an sur la période 2017-2018 (IPC, 2019).

Le graphique 1 présente un aperçu de l'architecture mondiale des financements et en particulier, les mécanismes des financements publics. Les flux financiers transitent par plusieurs filières, y compris via les fonds multilatéraux spécialisés dans la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs pays développés ont également créés des initiatives de financement climatique, ou font transiter ces

Graphique 1: Architecture financière mondiale pour le climat



Organismes d'exécution	
ACDI	Agence canadienne de développement international
AFD	Agence française de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque asiatique de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BEIS	Département de l'énergie et du changement climatique
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque Mondiale
BMZ	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement
DEFRA	Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales
DFC	Société de financement Américaine pour le développement.
DFID	Département du développement international
Ex-Im	Banque américaine d'export-import
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GIZ	Coopération technique allemande
JBIC	Banque japonaise de coopération internationale
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KfW	Banque allemande de développement
MAE	Ministère des affaires étrangères
MAEC	Ministère des affaires étrangères et du commerce
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre
NMFA	Ministère norvégien des affaires étrangères
NORAD	Agence norvégienne de développement et de coopération
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
USAID	Agence américaine pour le développement international

Fonds et initiatives multilatéraux	
FCCA	Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique
AMCC	Alliance mondiale contre le changement climatique
AREI	Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
FFBC	Fonds forestier pour le bassin du Congo (accueilli par la BAfD)
CIF	Fonds d'investissement climatique (mis en oeuvre par la BM, la BAfD, la BAfD, la BERD et la BID)
CTF	Fonds pour les technologies propres (mis en oeuvre par la BM, la BAfD, la BAfD, la BERD et la BID)
FA	Fonds pour l'adaptation
FCFP	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIP	Programme d'investissement pour la forêt (mis en oeuvre par BM, la BAfD, la BAfD, la BERD et la BID)
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés (accueilli par le FEM)
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques (accueilli par le FEM)
FVC	Fonds vert pour le climat
GEEREF	Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (accueilli par la BEI)
MDP	Mécanisme pour un développement propre (créé au titre du Protocole de Kyoto)
MOC	Mise en œuvre conjointe (appliquée au titre du Protocole de Kyoto)
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts
PMR	Partenariat pour le développement des marchés du carbone
PPCR	Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (mis en oeuvre par la BM, la BAfD, la BAfD, la BERD et la BID)
SCF	Fonds stratégique pour le climat (mis en oeuvre par la BM, la BAfD, la BAfD, la BERD et la BID)
SREP	Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (mis en oeuvre par la BM, la BAfD, la BAfD, la BERD et la BID)

Fonds et initiatives bilatéraux	
GCCI	Initiative mondiale sur le changement climatique (USA)
GCPF	Fonds mondial Climate Partnership (Allemagne, Royaume-Uni et le Danemark)
ICF	Fonds international pour le climat (RU)
IKI	Initiative internationale pour le climat (Allemagne)
NAMA facility	Facilité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (RU, Allemagne, Danemark et CE)
NICFI	Initiative internationale sur la forêt et le climat (Norvège)
REM	REDD premiers Movers (Allemagne et Royaume-Uni)

financements par le biais de leurs institutions bilatérales d'aide au développement. En parallèle, de nombreux pays en développement ont également créés des fonds nationaux et régionaux pour réceptionner et canaliser les financements climat. Jusqu'en décembre 2019, deux fonds mondiaux (le Fonds vert, le Fonds d'adaptation) avaient reçu 67,2 millions US\$ en contributions en provenance de trois gouvernements infranationaux (Bruxelles, Wallonie et Flandres) et des villes de Paris et de Québec. Les types de financements disponibles sont plusieurs : des subventions et des prêts concessionnels aux garanties et aux capitaux. Les structures de gouvernance, les modalités de fonctionnement et les objectifs varient. Si l'on constate une plus grande transparence des financements climat transitant par les fonds multilatéraux, il reste souvent plus difficile d'accéder à des informations détaillées sur les initiatives bilatérales et les fonds régionaux et nationaux.

Si la multiplicité des filières de financement accroît les options et donc les possibilités des pays bénéficiaires d'accéder aux fonds climat, et théoriquement les possibilités de complémentarité de financement aussi, cela rend également le processus plus complexe. Il est de plus en plus difficile de faire le suivi, la comptabilisation et la vérification des financements climatiques, de coordonner une réponse et de rendre compte de leur utilisation efficace et équitable. Il est cependant possible de tirer des enseignements quant à la meilleure manière de structurer les financements climatiques en vue d'optimiser leur impact ainsi que les co-bénéfices environnementaux, sociaux ou liés à l'égalité des sexes. Le site web du *Climate Funds Update* de HBF (<http://www.climatefundsupupdate.org>), vise à surveiller l'évolution de cette architecture complexe. Le *Climate Funds Update* suit les entités opérationnelles de la CCNUCC, les grands fonds multilatéraux sur le climat qui figurent en bonne place dans les rapports à la CCNUCC et les fonds qui ont joué un rôle important de démonstration. Il ne détecte pas tous les fonds climatiques ni tous les filières de financements climatiques, en raison des limites de l'information disponible ainsi que des limitations de ressources.

Les filières multilatérales du financement climatique

Les initiatives multilatérales pour le financement climat prennent souvent leur distance avec les structures de gouvernance dominées par les pays contributeurs et propres aux institutions de financement pour le développement. Leur attitude renforce la visibilité et la représentation des gouvernements des pays en développement dans la prise des décisions. Des mesures ont également été prises afin d'accroître la participation et la redevabilité dans les structures de gouvernance des fonds multilatéraux pour le climat. A commencer par l'octroi du statut d'observateur aux parties prenantes non gouvernementales dans les réunions des Fonds, et la possibilité d'une participation plus ou moins active.

Créé en 1991, le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** est une entité de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC remplissant la même fonction pour l'Accord de Paris, avec une longue expérience dans le financement de l'environnement. Il sert aussi de mécanisme financier pour plusieurs autres conventions, notamment sur la biodiversité et la désertification. Des ressources sont allouées pour cibler plusieurs domaines d'intervention, y compris le changement climatique, en fonction des résultats environnementaux obtenus, tout en garantissant une part des financements à chaque pays en développement. Pour la 6ème

reconstitution du FEM (2014-2018), trente pays donateurs ont engagé 4,43 milliards US\$ dans tous les domaines d'intervention dont 1,26 milliards US\$ appuieront le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques. Le FEM 6 a réorienté sa programmation vers de multiples domaines, dont le changement climatique, dans des domaines thématiques tels que les villes durables, l'utilisation des sols et les forêts. Pour la 7ème période de reconstitution (2019-2022), près de 30 pays ont annoncé une contribution de 4,1 milliards US\$ pour les cinq domaines d'intervention, avec une augmentation du financement pour la biodiversité et la dégradation des sols, mais une réduction du financement pour le changement climatique à 654 millions US\$, ce qui reflète le rôle croissant du FEM. En décembre 2019, par le biais des quatrième, cinquième, six et septième Fonds d'affectation spéciale, le FEM avait approuvé plus de 750 projets d'un montant de 2,8 milliards US\$ dans le domaine d'intervention du changement climatique.

Le FEM administre également le **Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)** et le **Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC)**, sous la direction de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Ces fonds financent l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation et surtout, des petits projets d'adaptation (chaque pays étant plafonné pour un financement de 20 millions US\$). En décembre 2019, le Fonds pour les pays les moins avancés a effectué des transferts en espèces de 534 millions US\$ pour des projets et le Fonds spécial pour les changements climatiques a procédé à des transferts similaires de 181 millions US\$, dans près de 100 pays depuis sa création en 2001.

Le **Fonds pour l'adaptation (FA)**, qui a également été établi sous la CCNUCC, est financé par un prélèvement de 2 % sur la vente des crédits d'émission provenant du Mécanisme de développement propre créé par le Protocole de Kyoto. Désormais mandaté pour servir l'Accord de Paris, une source de financement automatique similaire issue d'un nouveau mécanisme de marché du carbone à développer dans le cadre de l'Accord de Paris est à l'étude. Cependant, en période de prix du carbone relativement bas, le forum pour l'adaptation dépend de plus en plus des subventions des pays développés pour rester à flot. Opérationnel depuis 2009, ses apports financiers au total se montent à 957 millions US\$, avec un total des transferts de fonds à des projets de 362 millions US\$. Le Fonds pour l'adaptation a été un précurseur dans l'accès direct des pays en développement aux financements climatiques, par le biais d'entités nationales de mise en œuvre accréditées qui respectent des normes fiduciaires précises ainsi que des normes environnementales, sociales et d'égalité des sexes plutôt que de recourir aux entités de mise en œuvre multilatérales comme les agences des Nations Unies ou les banques multilatérales de développement.

Le **Fonds vert pour le climat (FVC)** de la CCNUCC a été créé à la COP de Durban et est devenue pleinement opérationnelle quand ses premiers projets ont été approuvés à la fin de l'année 2015. À l'instar du FEM, il sert d'entité opérationnelle au mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et reçoit des directives de la COP. Il devrait devenir le principal filière par lequel le financement public international de la lutte contre le changement climatique transitera au fil du temps. Il vise à financer le changement de paradigme vers un développement résilient au changement climatique et sobre en carbone dans les pays en développement avec une approche axée sur les pays et un engagement à une répartition équilibrée à 50/50 du

financement pour l'adaptation et l'atténuation. Le processus initial de mobilisation des ressources pour le Fonds vert à mis en place 10,3 milliards US\$. Cependant, le non-respect par les États-Unis d'accorder les 2 milliards US\$ de leur accord de contribution de 3 milliards USD, en plus des fluctuations des taux de change, signifie que seulement 7,1 milliards US\$ étaient finalement disponibles (le CFF 11 traite du Fonds vert et de son premier processus de reconstitution officiel plus en détails). En décembre 2019, la première reconstitution officielle du Fonds vert (FVC-1) avait donné lieu à des annonces de contributions de 29 pays pour un montant de 9,8 milliards US\$ (voir la note CFF 11 pour une liste complète des annonces de contributions).

Les pays en développement peuvent accéder au FVC via les banques multilatérales et les agences onusiennes, mais également directement, via des entités nationales, locales et régionales accréditées auprès du Fonds vert. En décembre 2019, le réseau de partenaires d'exécution du Fonds vert est passé à 95 partenaires accrédités et le Fonds vert a approuvé un total de 124 projets avec 5,6 milliards US\$ d'engagements de financement pour des projets approuvés.

À la COP16, le **Comité permanent des finances** a été créé sous la CCNUCC pour aider la COP à atteindre les objectifs du mécanisme financier de la Convention. Le Comité permanent des finances³ a été chargé, entre autres choses, de la préparation d'une évaluation biennale des flux financiers pour le climat, dont la quatrième sera publiée en 2020 et donnera le détail des flux de 2017-2018.

Une part importante des financements climat a transité par des institutions qui ne sont pas directement sous la direction de la CCNUCC COP.

Les **Fonds d'investissement pour le climat (FIC)**, créés en 2008, sont administrés par la Banque mondiale mais fonctionnent en partenariat avec des banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Les Fonds d'investissement pour le climat financent des interventions de programmes dans un nombre choisi de pays en développement. Ils visent à mieux comprendre comment déployer des financements publics à grande échelle et à aider à la transformation des trajectoires de développement. Les Fonds d'investissements pour le climat ont fait l'objet d'une contribution totale de 8 milliards US\$. Ils abritent le **Fonds pour les technologies propres** avec 5,4 milliards US\$ de contributions et un transfert en espèces de 1,65 milliards US\$ vers des projets à ce jour. Le **Fonds stratégique pour le climat (FSC)** avec 2,61 milliards US\$ de contributions et 818 millions US\$ de transferts en espèces aux projets au mois de décembre 2019. Le **Fonds stratégique pour le climat** rassemble le **Programme pilote pour la résilience climatiques (PPRC)**, le **Programme d'investissement pour la forêt (PIF)**, et le **Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (PDER)**. Alors que les Fonds d'investissement pour le climat avaient une clause de réexamen qui devait entrer en vigueur au moment où une architecture globale serait en place, ce qui avait été communément compris comme l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat, en 2019, cette clause a été une nouvelle fois revisitée et cette fois reportée indéfiniment, ouvrant la porte à une éventuelle recapitalisation des Fonds d'investissement pour le climat.

Les **Banques multilatérales de développement (BMD)** jouent un rôle majeur dans la mécanique des financements pour le climat, avec des engagements de financement climatique de 43,1 milliards US\$ au cours de la seule année 2018 (EBRD et al., 2019). Elles sont nombreuses à avoir renforcé la prise en compte du changement climatique dans leurs portefeuilles de prêts et leurs opérations, la plupart d'entre elles gérant des initiatives climat régionales ou thématiques. L'unité Finance Carbone de la Banque mondiale a établi le **Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF)** qui étudie comment capter les recettes des marchés carbone pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, financer la conservation et de la gestion durable des forêts, et augmenter le stockage de carbone forestier (REDD+). Elle administre également le **Partenariat pour le développement des marchés (PDM)** qui aide les pays en développement à créer des mécanismes de marché pour lutter contre les changements climatiques et le **Fonds Bio Carbone**, un partenariat public-privé qui mobilise des financements pour le piégeage et le stockage du carbone dans le secteur de l'utilisation des terres. La Banque européenne d'investissement administre le **Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF)**. La Banque africaine de développement finance également le financement climatique amélioré dans les pays africains par le biais du **Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA)** financé par l'Allemagne, dont les premiers projets ont été approuvés en 2015. La Banque africaine de développement est également l'administrateur de l'**Initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique (IERA)** et abritera le Fonds fiduciaire IERA avec des ressources devant se monter à 10 milliards US\$.

Les agences des Nations Unies et les banques multilatérales de développement sont également les entités de mise en œuvre du FEM, le FPMA, le FSCC, et le Fonds pour l'Adaptation et le Fonds vert. Comme les Banques multilatérales de développement, les agences des Nations Unies sont souvent les administrateurs et/ou les intermédiaires en matière de financements climat. Le **Programme ONU-REDD**, opérationnel depuis 2008, rassemble le PNUD, le PNUE et la FAO pour accompagner les activités REDD+. Sa structure de gouvernance accorde une place officielle aux représentants de la société civile et aux organisations des populations autochtones. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) administre aujourd'hui le **Programme les petits exploitants agricoles (ASAP)** qui soutient les petits agriculteurs dans l'intensification de l'adaptation au changement climatique au travers de programmes de développement rural.

Les filières bilatéraux du financement climatique

Une grande partie des financements publics pour le climat est dépensée de façon bilatérale, administrée par des agences de développement existantes bien qu'un certain nombre de pays aient également mis en place des fonds climatiques bilatéraux spéciaux. Il y a peu de transparence et de cohérence dans la comptabilisation de certains financements bilatéraux en matière lutte contre les changements climatiques, car les pays classent et comptabilisent eux-mêmes les flux financiers « climat » et il n'existe pas de modalités de communication, ni de système de vérification indépendante. Selon l'évaluation et la synthèse des flux de financement du climat menés au cours de l'exercice biennal 2018, 31,7 milliards US\$ par an en 2015-2016 ont été fournis bilatéralement par les

pays développés aux pays en développement, en plus de ceux dépensés par le biais des fonds climat et des institutions financières de développement (CCNUCC, 2018). Une aide publique au développement liée au climat d'une moyenne annuelle de 30,3 milliards de US\$ a été signalée au CAD de l'OCDE dans la même année.

L'**Initiative internationale pour le climat** en provenance de l'Allemagne a approuvé plus de 4 milliards US\$ pour plus de 700 projets d'atténuation, d'adaptation et de REDD+ depuis sa création en 2008. Cette initiative est financée en partie et de manière inédite par la vente de permis nationaux d'émissions de Gaz à effet de Serre. Les recettes sont, en grande partie, additionnelles aux engagements existants pour le développement (BMU, 2019).

Le gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé pour un montant de 5,8 milliards US\$ de 2016 jusqu'en 2021 dans le cadre de son Fonds international pour le climat. En 2019 a été annoncé un doublement de ses investissements pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique sur la période 2021-2026. Le Royaume-Uni achemine une part substantielle par le biais de fonds multilatéraux dédiés, notamment les Fonds d'investissement climatiques et le Fonds vert. Avec l'Allemagne, le Danemark et la Communauté Européenne, le Royaume-Uni contribue également au **Dispositif NAMA** qui finance des mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement et les économies émergentes qui souhaitent mettre en œuvre des mesures d'atténuation ambitieuses. L'Allemagne, le Royaume-Uni et le Danemark soutiennent également le **Fonds Mondial de Partenariat Climatique (FMPC)**, géré par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Préservation de la nature et de la sécurité nucléaire et par la KfW, qui met l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique grâce à un partenariat public-privé. L'Allemagne et le Royaume-Uni soutiennent également le programme **Précurseurs REDD+ (REM)**.

L'**Initiative internationale sur la forêt et le climat** de la Norvège a engagé 350 millions US\$ chaque année depuis 2008 grâce à des partenariats bilatéraux, les filières multilatérales et la société civile. Les financements ont notamment appuyé des activités REDD+ au Brésil, en Indonésie, en Tanzanie et en Guyane.

Les fonds nationaux et régionaux pour les changements climatiques

Plusieurs pays en développement ont établi des fonds nationaux et régionaux selon des formes et des modes de fonctionnements différents. Ces fonds mobilisent des financements internationaux, des ressources budgétaires nationales et/ou des financements privés.

Le Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques (ICCTF) figure parmi les premiers fonds nationaux créés. Le **Fonds Amazonie**, établi par le Brésil et administré par la Banque brésilienne de développement (BNDES), est le plus grand fonds national, grâce à l'engagement de la Norvège et de l'Allemagne de plus d'1,5 milliard US\$. Cependant, le fonctionnement du fonds et le respect des engagements sont remis en cause depuis l'arrivée au pouvoir de Bolsonaro au Brésil. Il existe également des fonds nationaux pour les changements climatiques au Bangladesh, Bénin, Cambodge, Éthiopie, Guyane, Maldives, Mali, Mexique, Philippines, Rwanda et Afrique du Sud. D'autres pays ont proposé la création de fonds similaires

dans leurs stratégies et plans d'action sur les changements climatiques. Dans de nombreux cas le PNUD a agi comme administrateur initial de fonds nationaux, augmentant la confiance des bailleurs de fonds, garantissant que de bonnes normes fiduciaires seront atteintes, mais de nombreux pays ont maintenant confiés ces tâches à des institutions nationales. Les données sur la dotation des fonds nationaux ne sont pas toujours disponibles.

Dès leur création, ces fonds ont suscité un grand intérêt, notamment parce que leurs structures de gouvernance indépendantes, transparentes et inclusives devaient permettre d'orienter les financements vers des projets adaptés aux circonstances nationales et conformes aux priorités du pays. Les systèmes de coordination nationaux devaient améliorer l'efficacité des transactions. Cependant en pratique, l'impact des fonds nationaux sur le renforcement de l'appropriation et la coordination nationales des financements reste à démontrer et les sommes de financement que ces fonds ont soulevées sont souvent modestes. Au même moment, de nombreux pays en développement commencent à intégrer le risque climatique dans leurs cadres budgétaires nationaux, et à surveiller les dépenses liées au climat.

Le **Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes aux Caraïbes** a été créé en 2007 grâce à l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement, mais est désormais également financé par les primes des pays en développement. Un groupe de 16 pays-membre à risques offre une assurance paramétrique. De même, le centre de **Capacité de risque de l'Afrique** offre un modèle similaire en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine.

Références

- Bird, N. (2017). Budgétisation de l'action des CDN: premiers enseignements de quatre pays vulnérables au climat. Document de travail du CDKN.. Disponible à : https://cdkn.org/wp-content/uploads/2017/09/National-budgeting-for-NDCs_web.pdf
- BMU (2019). L'Initiative internationale sur le climat (IKI). Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire. Disponible à : https://www.international-climate-initiative.com/fileadmin/Dokumente/2019/20191021_The_International_Climate_Initiative.pdf
- EBRD, AfDB, ADB, EIB, IADB, WB (2019). 2018 Rapport conjoint sur le financement climatique des banques multilatérales de développement. Disponible à : <https://publications.iadb.org/en/2018-joint-report-multilateral-development-banks-climate-finance>
- Hedger, M. and Nakhooda, S. (2015). Financement des contributions prévues déterminées au niveau national (INDC): permettre la mise en œuvre. ODI, Londres, GB.
- Initiative pour une politique climatique (2019). Paysage mondial de la finance climatique en 2019. Disponible à : <https://climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2019/>
- Mise à jour sur les fonds climatiques : <http://www.climatefundsupdate.org/>
- Nakhooda, S., Fransen, T. Caravani, A., Kuramochi, T., Prizzon, A., Shimizu, N., Halimanjaya, A., Tilley, H. and Welham, B. (2013). Mobiliser le financement climatique international : leçons de la période de financement à démarrage rapide. Overseas Development Institute, Londres, Royaume-Uni et World Resources Institute, Washington DC, États-Unis.
- OECD (2015). Financement climatique en 2013-14 et objectif de 100 milliards US\$. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Initiative de politique climatique (IPC), Paris, France.
- OECD (2019). Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Disponible à : <https://doi.org/10.1787/39faf4a7-en>
- Richards, J. and Schalatek, L. (2017). Financement des pertes et dommages. Un regard sur les options de gouvernance et de mise en œuvre. Heinrich Böll Stiftung, Washington, DC. Disponible à : https://www.boell.de/sites/default/files/loss_and_damage_finance_paper_update_16_may_2017.pdf?dimension1=division_oen
- UNFCCC (2018). Troisième rapport biennal d'évaluation et aperçu des flux de financement climatique. Comité permanent des finances de la CCNUCC, Bonn, Allemagne. Disponible à : <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-of-climate-finance>

Notes

1. Le comité est un mécanisme de surveillance plutôt qu'un fonds propre.

Les Notes Fondamentales du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur www.climatefundsupdate.org

© ODI et HBS 2020.
CC BY-NC 4.0.

Overseas Development Institute
203 Blackfriars Road | London | SE1 8NJ | UK
Tel: +44 (0)20 7922 0300

Heinrich Böll Stiftung Washington, DC
1432 K Street, NW | Suite 500 | Washington DC 20005 | USA
Tel: +1 202 462 7512